Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de l'Isère
Direction des relations avec les Collectivités
Bureau du droit des sols et de l'animation juridique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE A UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE POUR UNE OPÉRATION DE RESTAURATION IMMOBILIÈRE

Commune de Grenoble:
Projet d'opération de restauration immobilière immeubles 4 et 6 rue Renauldon

Il sera procédé sur le territoire de la commune de Grenoble, **du lundi 10 février 2020 au mardi 25 février 2020 inclus**, pendant **16** jours consécutifs

- à une enquête publique portant sur l'utilité publique du projet d'opération de restauration immobilière (ORI) des immeubles situés 4 et 6 rue Renauldon à Grenoble.

Monsieur Marc Bessière, consultant, ancien cadre dirigeant en collectivité territoriale, est désigné en tant que commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier d'enquête ainsi que le registre seront déposés à la Maison des Habitants du Secteur 2, siège de l'enquête, pendant toute la durée de celle-ci, afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser par écrit avec la mention « personnel – ne pas ouvrir » : Commissaire enquêteur - ORI Renauldon
Maison des Habitants secteur 2
2 rue du Vieux Temple
38000 Grenoble

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations, lors des permanences suivantes :

- **le lundi 10 février de 13h30 à 17h30**
- **le mercredi 19 février de 8h30 à 12h00**
- **le mardi 25 février de 13h30 à 17h00 (clôture de l'enquête).**

Pour information, les jours et heures connus d'ouverture de l'annexe MDH Vieux Temple de la mairie au public sont :

- **du lundi au vendredi de 8h 30 à 12h et de 13h30 à 17h30**
  sauf le jeudi après midi

Au terme de l'enquête le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur transmettra ses rapports ainsi que ses conclusions motivées au Préfet de l'Isère, dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- à l'hôtel de ville de Grenoble, 17 boulevard Jean Pain, 38000 Grenoble,
- en préfecture (DRC / bureau du droit des sols et de l'animation juridique),

Au terme de cette enquête, le Préfet de l'Isère est l'autorité compétente pour prendre :

- la décision déclarant d'utilité publique le projet d'Opération de Restauration Immobilière des immeubles 4 et 6 rue Renauldon sur la commune de Grenoble,